

# COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 8 Octobre 2019

**PRÉSENTS** : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- DROUET F.- FERDINAND R.- FURLIN C.- GAILLARD E.- GALEY J.- GAUTHIER J.- GRASSI J.- JACOB P.- LABROSSE JF.- LACAN S.- VRECH S.

**ABSENTS et EXCUSÉS** : Messieurs. ANTERRIEU T.- LARROSE P. SOPETTI JM. donne pouvoir à Mme FERDINAND R.

**Secrétaire de séance** : Madame LACAN Sylvie

## - RÉVISION DES PRIX DE REPAS DE LA CANTINE

Monsieur le Maire rappelle le principe selon lequel la participation demandée aux familles correspond à 50% du prix facturé par la cuisine centrale communautaire. Ces tarifs n'ayant pas subi d'augmentation, Monsieur le Maire propose de maintenir les prix pratiqués depuis 2012, à savoir :

Tarifs enfants : **2.15 €**  
Tarifs adultes : **4.30 €**

*Approuvé à l'unanimité*

## - RÉVISION DES PRIX DE GARDERIE

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le tarif de la garderie municipale pour l'année scolaire 2019-2020 et de le maintenir comme suit :

Tarifs demi-journée : **1.00 € (les mercredis après-midi)**

*Approuvé à l'unanimité*

## - RÉVISION DES LOYERS ET DES CHARGES

L'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005 indique que la révision des loyers est indexée sur l'indice de référence des loyers. L'indice des références des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 indique une variation de +1.74 % Monsieur le Maire propose d'appliquer cette variation sur l'ensemble des logements communaux à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 :

NOMS Prénoms	Nouveaux montants 2018/2019	+ 1.74%	Nouveaux montants 2019/2020
<b>PYRKA David</b>	<b>273.89 €</b>		<b>278.66 €</b>
<b>COLLIGNON Bastien</b>	<b>315.50 €</b>		<b>320.99 €</b>
<b>2 Impasse de la Poste</b>	<b>539.85 €</b>		<b>549.24 €</b>
<b>HUGOTTE Amandine</b>	<b>320.43 €</b>		<b>326.00 €</b>

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 3€ les charges correspondantes aux frais de chauffage et d'entretien des parties communes de la résidence Belleperche.

Noms - Prénoms	2018/2019	+ 3 €	2019/2020
HUGOTTE Amandine	67 €		70 €
PYRKA David	52 €		55 €

*Approuvé à l'unanimité*

## - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que des enfants habitants la commune peuvent être amenés à être scolarisés dans des écoles maternelles et primaires d'une autre commune, dite commune d'accueil.

Ces inscriptions qui nécessitent une dérogation, peuvent être motivées pour des raisons liées aux obligations professionnelles des parents, aux problèmes de garde des enfants ou à l'état de santé des enfants.

La commune de résidence est alors tenue de participer aux charges de fonctionnement de l'école extérieure. Cette dépense obligatoire doit être prévue au budget communal.

*Approuvé à l'unanimité*

## - RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Exercice 2018

Monsieur le Maire rappelle que le rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'assainissement non collectif, prévu par le Code général des Collectivités territoriales (art. L2224-5) a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement de ce service par une information précise sur la qualité et la performance du service.

Ce même code prévoit, dans son article L2224-5 que le Président de la Communauté de Communes présente au conseil communautaire, chaque année, un rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le rapport doit être présenté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Par la suite, chaque maire présentera au conseil municipal ce rapport transmis par la Communauté de Communes des Deux Rives dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné soit au plus tard le 31 décembre.

Tel est donc l'objet du présent rapport qui renseigne les usagers sur les aspects techniques et financiers du service, et dont le contenu est fixé par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

**Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif exercice 2018 de la Communauté de Communes des 2 Rives.**

Monsieur le Maire précise que cette année, vient de se dérouler sur la commune une campagne de contrôle périodique des assainissements autonomes.

*Approuvé à l'unanimité*

## - **BILAN SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE ET PRÉSENTATION DES A.P.S. POUR L'ANNÉE 2019-2020**

Monsieur Jean-François LABROSSE rend compte des effectifs présents lors de la rentrée : 131 élèves dont 49 maternelles et 82 primaires.

Il précise que désormais la scolarisation des enfants est rendue obligatoire dès l'âge de 3 ans.

Lors de la rentrée scolaire de 2018, les effectifs s'élevaient à 135 enfants, soit 4 enfants de moins qu'en 2018.

Les élèves se répartissent en 5 classes :

- Classe des TPS-PS-GS = 26
- Classe des MS-GS = 23
- Classe des CP-CE1 = 27
- Classe des CE1, CE2, CM1 = 28
- Classe de CM1, CM2 = 27

Concernant les Activités Périscolaires : un large éventail d'animations est proposé cette année : Atelier Musique, Atelier Scrapbooking 3D en Anglais, Atelier Créatif autour de la nature, Eveil Corporel, Sports, Sophrologie.

Cette année, le choix des activités périscolaires est laissé à l'appréciation des enfants. Si aucune activité ne lui convient, l'enfant aura la possibilité d'être accueilli en garderie (temps libre consacré aux activités en autonomie).

Les APS ont été décalés de 16h à 17h, ce qui permet de libérer un temps de récréation de 15h30 à 16h. Le transport scolaire a également été décalé à 17h.

Les départs pourront également s'échelonner dès 15h30, ce qui permettra de désengorger la garderie du soir.

Monsieur Jean-François LABROSSE précise qu'un nouvel intervenant Fabien LAPORTE, employé par le FC BRULHOIS, sera mis à disposition de la Commune, en renfort pour encadrer les activités.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Travaux Rue du Placiot :** Les travaux de réfection des trottoirs et de l'éclairage public sont en cours. Ils seront terminés mi-octobre.

De plus, cette voie fera l'objet d'une reprise du revêtement et de la création d'un plateau surélevé en coordination avec les services du Conseil Départemental. Ces travaux réalisés par l'entreprise EIFFAGE interviendront fin octobre.

**Travaux Cimetière :** Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le Cimetière Communal et Cimetière de Saint-Martial.

En 2019, les concessions répertoriées, qui ont plus de trente ans d'existence, dont la dernière inhumation a plus de dix ans, et qui sont restées en état d'abandon à l'issue d'un délai de 3 ans, ont fait l'objet d'une reprise.

Une reprise matérielle se traduit par l'accomplissement de l'exhumation et le transfert des restes dans un ossuaire dans le respect de l'intégrité des corps, ainsi que l'enlèvement des monuments et signes funéraires.

Les terrains ainsi libérés sont alors récupérés par la commune.

En parallèle, le Conseil Municipal a souhaité procéder à des travaux d'aménagement paysager qui intégreront l'aspect environnemental et mettrons en valeur le patrimoine, tels que la

réfection des allées, qui grâce à l'installation de dalles alvéolées, stabilisera le gravier et facilitera l'accès aux personnes à mobilité réduite.

De plus, la commune prévoit également la construction de sanitaires à l'entrée du Cimetière.

**Rétrocession Talus la Grange :** Monsieur le Maire explique avoir procédé à la rétrocession du talus situé à l'aplomb du lotissement la Grange, dans la continuité de l'ancienne peupleraie, qui surplombe le Lac des Sources. Dorénavant, l'entretien de ce talus incombe à la Commune.

Monsieur le Maire explique qu'un contrat d'entretien annuel va être mis en place avec un prestataire.

**Travaux Salle Polyvalente :** Monsieur le Maire explique que des travaux de réfection des sanitaires sont à l'étude. Monsieur Christophe BOISSEAU sera chargé du suivi du chantier. Monsieur le Maire propose que soit constitué un groupe de travail qui élaborera un planning de travaux pluriannuels afin d'échelonner les divers travaux de rénovation : chauffage, éclairage, isolation, ...

**Travaux Maison SAZY Jeannette :** Monsieur le Maire explique que la maison léguée par Mme SAZY Jeannette fera prochainement l'objet de travaux d'aménagement pour pouvoir être proposée à la location.

**Projet Touristique :** Monsieur le Maire explique que des travaux de grand carénage de la centrale de Golfech sont prévus prochainement, ce qui implique un besoin en logements à proximité du site nucléaire.

Monsieur le Maire rappelle que la commune pourrait prétendre à des aides de la Région du fait du classement de la commune d'Auvillar comme « Grand Site d'Occitanie ».

De plus, Monsieur le Maire explique que le PETR lance un appel à projet pour financer des initiatives s'inscrivant dans un projet touristique.

C'est pourquoi il propose que soit étudiée la réalisation d'une aire d'accueil pour camping-cars au Lac des Sources.

**Arrivée d'un pédiatre au sein du SCM du Pôle Médical :** Monsieur le Maire informe de l'installation d'un pédiatre dans les locaux du Pôle Médical. Il explique que ce nouveau praticien serait ouvert aux consultations tous les samedis matin.

**Reprise Epicerie :** Monsieur le Maire rappelle que Mme FRANCOIS Jeanne, gérante de l'épicerie, a cessé son activité durant l'été.

Monsieur le Maire informe, que Mme FRULEUX Séverine, gérante du bureau de tabac-presse souhaiterait développer son activité et regrouper le bureau de tabac-presse avec l'Epicerie pour ne former qu'un seul commerce. La CCI propose d'accompagner Mme FRULEUX dans le montage de son projet de développement économique.

La commune est également volontariste pour accompagner Mme FRULEUX dans cette démarche.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15*

*Le Maire,*

*Jean-Paul TERRENNE*